



CONSEIL COMMUNAL
NOVILLE

EXTRAIT

du registre des délibérations

Séance du 17 mars 2021

Présidence : Yves PELLET

LE CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

- Ayant pris connaissance du **préavis de la Municipalité no. 03-2021 du 15 février 2021 relatif au Règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants** ;
- Ayant entendu le rapport de la Commission des finances et de gestion chargée de l'étude de cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DÉCIDE

sous réserve de dispositions légales nouvelles :

1. d'approuver les modifications du règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants ;
2. d'en fixer l'entrée en vigueur dès l'approbation par le chef du Département concerné.

Ainsi délibéré et admis, à main levée et à la majorité. Il n'y a pas d'avis contraire. Aucune abstention.

Noville, le 17 mars 2021

Extrait conforme. L'attestent :

Le Président

Yves PELLET



Le Secrétaire

Kim KAUFFMANN